

ROYAUME DE BELGIQUE
COMMUNE :
REF. :

DEMANDE D'AUTORISATION D'ETABLISSEMENT
OU D'ACQUISITION DU STATUT DE RESIDENT DE LONGUE DUREE⁽¹⁾

Introduite conformément à l'article 16, § 1^{er} ou § 2⁽¹⁾ de la loi du 15 décembre sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et à l'article 29, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, ou § 2, alinéa 1^{er(1)} de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

nom :
prénom :
date de naissance :
lieu de naissance :
nationalité :
numéro d'identification dans le Registre national :
demeurant à :

L'intéressé(e) s'est présenté(e) à l'administration communale afin⁽²⁾ :

SPECIMEN

- d'introduire une demande d'autorisation d'établissement, conformément aux articles 14 et 15 de la loi du 15 décembre 1980.

L'intéressé(e) a produit les documents/preuves suivant(e)s :

- Passeport :
- Casier judiciaire :

- d'introduire une demande d'acquisition du statut de résident de longue durée, conformément à l'article 15bis de la loi du 15 décembre 1980.

L'intéressé(e) a produit les documents/preuves suivant(e)s :

- Passeport :
- Casier judiciaire :
- Preuve de moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants :
- Preuve d'une assurance maladie :

Date et signature du (de la) requérant(e),

(1) Biffer la mention non applicable.
(2) Cocher la case adéquate.